



Sozialdemokratische Partei des Kantons Bern

Parti socialiste du canton de Berne

Monbijoustrasse 61 Postfach/c.p. 3001 Berne

T 031 370 07 80

secretariat@spbe.ch www.spbe.ch

DOCUMENTS DU CONGRÈS

Date Mercredi 28 août 2024 Heure de 19 h 15 à 21 h 10

Lieu Hotel Bern

Adresse Zeughausgasse 9

3011 Berne

Veuillez trouver en annexe les documents suivants :

- Ordre du jour
- Règlement interne avec documents relatifs aux points de l'ordre du jour

Chères camarades, chers camarades,

C'est avec un grand plaisir que je vous convie au congrès de notre parti le 28 août 2024 à Berne.

Lors de cette soirée, il sera principalement question des votations du 22 septembre. Les enjeux sont de taille : Outre deux votations cantonales, certes peu controversées mais tout de même historiques concernant le Concordat sur le transfert de Moutier, nous voterons au niveau fédéral sur l'Initiative biodiversité et la réforme de la LPP. La réforme de la LPP doit permettre d'améliorer les rentes des bas salaires et de combler ainsi les lacunes en la matière, en particulier pour les femmes. Or, la majorité bourgeoise au Conseil national et au Conseil des États en a fait un projet de démantèlement qui entraînera des pertes de rentes pour presque tout le monde. Le PS a lancé un référendum avec les syndicats et s'engagera dans la campagne de votation contre ce projet. En revanche, nous soutenons un oui clair et net à l'Initiative biodiversité, par laquelle nous demandons plus de surfaces et de moyens pour la biodiversité et la diversité des espèces.

Outre les votations, nous aborderons également l'initiative de l'Association « École primaire sans sélection » (ESoS). La ESoS milite depuis des années pour l'abandon de la sélection à l'école secondaire à partir de la 7° année. L'initiative pour ce projet sera lancée en février 2025. Le comité directeur est d'avis que tous les enfants ont le droit à une éducation de qualité et que les politiques doivent y mettre les moyens nécessaires. Il recommande donc au congrès de soutenir l'initiative.

Enfin, nous prendrons congé de Katrin Meister, qui quitte la Commission de gestion, et la remercierons pour son engagement au cours de ces dernières années.

Je me réjouis de vous rencontrer pour discuter de ces questions importantes!

Avec nos salutations solidaires,

Zora Schindler

Secrétaire dirigeante du parti

Destinataires:

- Les sections, les fédérations régionales, le Forum socialiste de l'Université de Berne
- Les membres du groupe au Grand Conseil, les membres du comité directeur (Femmes PS du canton de Berne, JS du canton de Berne, PS 60+ du canton de Berne, PS Migrant-e-s du canton de Berne), PS Queer du canton de Berne, les membres de la Commission de gestion, les membres du PS bernois au Conseil national et au Conseil des États
- Les invités d'honneur, le PS Suisse, l'Union syndicale du canton de Berne

ORDRE DU JOUR

Heure	Points à l'ordre du jour
19 h 15	Ouverture et accueil par la coprésidence
	2. Élections pour le congrès
	Scrutateurs/trices
	Commission de vérification des mandats
	Bureau électoral
	 Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)
	3. Approbations
	Ordre du jourRèglement des affaires
	 Procès-verbal du congrès du 04.05.2024 (publié sur le site Internet)
	1 Toccs verbal da corigies da o 1.00.202 i (public sai le site internet)
19 h 30	4. Consignes de vote pour les votations du 22 septembre
	 Modification de la Constitution cantonale (votation cantonale)
	Concordat sur le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura (vatation a antangela)
	(votation cantonale)Réforme de la prévoyance professionnelle (votation fédérale)
	 Initiative biodiversité (votation fédérale)
	initiative bloarversite (votation redefate)
20 h 00	5. Initiative École primaire sans sélection (ESoS)
20 h 30	6. Départ de la CdG
001.45	
20 h 45	7. Résolutions
20 h 55	8. Divers
21 h 10	9. Clôture du congrès

RÈGLEMENT

1. Cartes de vote

Les cartes de vote sont remises personnellement lors du contrôle des mandats le jour du congrès. Lors des votations, seules les cartes de vote sont comptées. Les cartes de vote perdues ne sont pas remplacées.

2. Temps de parole

Développement de propositions 5 minutes
Développement de la position du comité directeur 5 minutes
Intervention au cours des discussions 3 minutes

3. Intervention

Les délégué-e-s qui désirent prendre la parole s'annoncent par écrit par le biais du formulaire « Intervention » disponible au podium. Ils le transmettent dûment rempli à la présidence avant que la présidence de séance ne close la liste des orateurs.

4. Propositions

Les propositions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès.

5. Motions d'ordre

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Elles sont brièvement motivées par les personnes qui les présentent. Le vote a lieu immédiatement après la prise de position de la présidence.

6. Élections et votations

Les élections et votations sont effectuées conformément aux statuts (article 9). Quand plusieurs candidates briguent la même fonction, l'élection a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un membre du plenum en fait la demande. Les votations se font généralement à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletin secret si le comité directeur ou un tiers des délégués le demande.

7. Résolutions

Les résolutions doivent être transmises au secrétariat du parti au plus tard trois semaines avant le congrès. Les résolutions portant sur des événements ayant lieu les deux jours avant le congrès sont à transmettre à un-e secrétaire du parti une heure avant le début du congrès.

AFFAIRES DU CONGRÈS

Point 4 : Consignes de vote pour les votations du 22 septembre

Le 22 septembre, nous voterons sur quatre objets : deux au niveau cantonal et deux au niveau fédéral. Le comité directeur a débattu de ces objets et propose au congrès les consignes de vote suivantes :

4.1 Modification de la Constitution cantonale

Le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura implique la modification de certaines désignations dans la Constitution cantonale. La formulation « le district de Courtelary, de Moutier ou de La Neuveville » doit donc être supprimée et remplacée par « la région administrative du Jura bernois ». Les modifications de la Constitution étant soumises au référendum obligatoire, la population du canton est maintenant appelée à voter.

→ Proposition du comité directeur : voter oui

4.2 Concordat sur le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura

Le Concordat règle les points principaux du changement d'appartenance cantonale de Moutier, comme la continuité administrative, fiscale, scolaire, judiciaire et hospitalière, le partage des biens, les règles de compensation relatives aux flux financiers et l'assainissement de certains sites pollués. Il règle également l'adaptation du droit communal de Moutier et la participation de la population prévôtoise à la vie politique jurassienne, avant même son transfert dans le canton du Jura.

Les effets du Concordat conduisent du côté jurassien à la suppression, respectivement l'abrogation, des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne. Côté bernois, il n'existe désormais plus de base légale pour d'autres votations relatives à l'autodétermination des communes du Jura bernois sur leur appartenance cantonale. Le Concordat met ainsi un terme au processus initié par la Déclaration d'intention de 2012 et à tout différend territorial entre les deux cantons.

→ Proposition du comité directeur : voter oui

4.3 Réforme de la prévoyance professionnelle (Réforme LPP)

La réforme du deuxième pilier (LPP) avait pour but de garantir les rentes et d'améliorer la situation des femmes dans la prévoyance professionnelle. Au lieu de cela, nous nous trouvons face à un projet de démantèlement qui touche en particulier les salariés aux revenus moyens, qui sont à 15 ou 20 ans de leur retraite et qui devraient accepter des réductions de rente parfois considérables. La baisse du taux de conversion de 6,8 à 6 % signifie une réduction des rentes pour tout le monde, alors que les réserves des caisses de pension sont bien remplies. Même les suppléments de rente octroyés pour les prochaines années n'y changent pas grand-chose car ils sont trop faibles pour une grande partie des personnes concernées.

Si l'extension de l'obligation aux bas salaires et aux emplois à temps partiel, en soi très judicieuse, apporte de petites améliorations pour ces personnes, elle est cependant si minime que nombre d'entre elles continueront à dépendre des prestations complémentaires – pour lesquelles elles devront désormais accepter des déductions mensuelles sur leur salaire.

→ Proposition du comité directeur : voter non

4.4 Initiative biodiversité

L'Initiative biodiversité a été lancée en 2019 et a abouti en septembre 2020. Elle demande l'inscription d'une protection renforcée de la biodiversité dans la Constitution et la définition de plus de surfaces et de moyens financiers dans ce domaine.

En l'absence de contre-projet indirect valable, l'initiative a été retenue et est maintenant soumise au vote.

→ Proposition du comité directeur : voter oui

Point 5 : Initiative École primaire sans sélection (ESoS)

En février 2025, l'Association pour une école primaire sans sélection (ESoS) lancera une initiative cantonale visant à abandonner la répartition des élèves entre école secondaire et école primaire à partir de la 7° année. L'association a demandé au PS du canton de Berne de soutenir l'initiative sur le fond et en aidant à la collecte des signatures.

La direction du parti et le comité directeur ont débattu de la question et du soutien, et soutiennent cette demande sur le fond. Les débats ont surtout porté sur la question des ressources dans les écoles : le canton n'investit pas assez dans les conditions de travail des enseignants et dans des infrastructures scolaires adaptées ; la charge pour les écoles et les enseignants est énorme.

Le comité directeur estime par ailleurs qu'une scolarité de qualité doit être possible pour tous. La sélection à l'école secondaire et primaire est dépassée et nuit de manière avérée aux perspectives professionnelles, en particulier pour les enfants du secondaire. Avec les bonnes conditions-cadres, une école supérieure à plusieurs niveaux est une formule gagnante. Le comité directeur est d'avis qu'il incombe aux politiques de mettre en place les conditions-cadres pour une éducation de qualité : Au lieu de renoncer à des mesures pertinentes en raison du manque de ressources, ils doivent se donner les moyens nécessaires pour investir dans l'avenir de nos enfants.

La majorité du comité directeur recommande donc au congrès de soutenir l'initiative et la collecte de signatures sans quota.

→ Proposition du comité directeur : Soutien du PS du canton de Berne à l'initiative pour une école primaire sans sélection sans quota de signatures.

Point 6 : Départ de la CdG

Katrin Meister a été élue à la Commission de gestion lors du congrès du 26 mai 2019. Elle a annoncé sa démission au comité directeur à compter du congrès du 28 août 2024.

Au cours de ces cinq dernières années, Katrin a soutenu la direction du parti et le comité directeur en répondant à leurs questions et elle a fait partie à plusieurs reprises de l'équipe de révision des comptes annuels du PS canton de Berne. Le comité directeur remercie chaleureusement Katrin pour son engagement et lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir.

D'entente avec la CdG, Katrin Meister ne sera pas remplacée, deux nouveaux membres de la CdG ayant été élus en même temps lors des dernières élections de remplacement.